

AVISU CESEC 2020-62¹ **AVIS CESEC 2020-62**

Relatif à la
Rilativu à a

Convention d'objectifs et de moyens 2020 de la plateforme SVoD ALLINDI

CUNVENZIONE D'UGETTIVI È DI MEZI 2020 DI A PIATTAFORMA svod ALLINDI

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 27 octobre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **la convention d'objectifs et de moyens 2020 de la plateforme SVoD ALLINDI;**

Vistu a lettera di presentazione di u 27 d'ottobre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a CUNVENZIONE D'UGETTIVI È DI MEZI 2020 DI A PIATTAFORMA svod ALLINDI ;

Après avoir entendu, Jean-François VINCENTI, pour la Direction de la culture, Direction adjointe Audiovisuel, cinéma et arts visuels

Dopu intesu, Jean-François VINCENTI per a Direzione di a cultura

Sur rapport de Pat O'BINE, pour la commission azzione culturale, audiovisuel patrimoine;

À nant'à u raportu Pat O'BINE per a Cummissione azzione culturale, audiuvivisu è patrimoniu;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 03 novembre 2020, téléconférence
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 3 di nuvembre di u 2020, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

L'accompagnement financier de la SAS (société par actions simplifiée) ALLINDI s'inscrit dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2020, stipulant le lancement et le

¹ Adopté à l'unanimité

développement d'une plateforme SVoD (Vidéo à la demande en accès illimité) autour de la création audiovisuelle et cinématographique corse et méditerranéenne. Dans cette conceptualisation, la SAS ALLINDÌ a déposé le 2 octobre 2019 une demande d'aide financière auprès de la Collectivité de Corse. *Pour rappel, la SAS ALLINDÌ est une société enregistrée auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Aiacciu le 15 mars 2017. Elle a son siège social au 6, rue Hyacinthe Campiglia à AIACCIU. Son président est Monsieur Gêrôme BOUDA.*

La plateforme ALLINDÌ, a positionné la problématique de la langue corse de manière centrale dans sa démarche. La plateforme est bilingue (français, corse). Le présent rapport signale qu'une forte implication de la Collectivité de Corse permettrait l'amorçage du projet pour l'année 2020 (cf. étude NPA Conseil). Le scénario de faisabilité proposé pourra s'inscrire dans un modèle économique d'autofinancement à l'instar de la plateforme de niche Tënk qui a trouvé son équilibre financier en 4 ans. La subvention demandée par la SAS ALLINDÌ pour l'année 2020 dans le cadre du soutien à la plateforme SVoD éponyme est de 80 000 € sur une dépense éligible HT de 94 905 € (taux d'intervention 84,29%).

Les membres du CESECC apprécient l'initiative permettant de créer une plateforme de vidéos à la demande, d'autant que l'éditorialisation des oeuvres est en langue française et en langue corse. Ce service SVoD, propose une offre originale et patente qui est à ce jour, totalement absente dans le périmètre territorial insulaire. Le CESECC manifeste unanimement sa satisfaction pour cette 1ère année de lancement de 2020, déjà très positive, et se félicite que ce soient de jeunes Corses qui portent ce projet.

D'autre part, les conseillères et les conseillers seraient favorables à ce que le modèle structurel de la plateforme audiovisuelle, puisse être également appliqué à d'autres plateformes dédiées aux oeuvres littéraires et aux phonogrammes.

Le CESECC souhaite que la plateforme SVoD puisse élargir ses partenariats avec d'autres institutions, en l'occurrence avec le Rectorat et l'Université de Corse. Ces institutions pourraient prendre en charge les abonnements des élèves et des étudiants. Des journées thématiques et des oeuvres créées en langue corse pourraient également être proposées en accès libre.

Le CESECC, souligne l'importance de recettes propres qui mènent à l'autonomie financière et garantissent une plus grande liberté d'action.

Il est primordial pour le CESECC, que l'on puisse considérer dans le projet présenté, le rôle des jeunes producteurs insulaires, prenant en compte la possibilité d'application de royalties qui leur seraient versées à chaque utilisation de leurs oeuvres.

Le CESECC tient à ce qu'un éclairage particulier soit porté aux oeuvres anciennes qui contiennent des témoignages musicaux porteurs de valeurs historiques, patrimoniales et poétiques, en langue corse.

Le CESECC souhaite que les partenariats potentiels déclinés dans le projet de convention puissent aussi accueillir, comme cela est déjà amorcé, les associations établissant des liens avec l'audiovisuel.

Le CESECC émet un avis favorable à l'application de la convention d'objectifs et de moyens 2020 de la plateforme SVoD Allindi.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

